



C.P. 1242
La Baie, Québec, G7B 3P4
731, Boulevard de la Grande-Baie Nord, local 104
Bureau : 418 – 544-5813
Cell : 581 – 882 - 7660
claudia.zipsc@gmail.com

Mémoire remis dans le cadre du Bureau
d'audience publique sur l'environnement
concernant le projet ÉNERGIR

7 Août 2019

Présentation du mandat du comité ZIP Saguenay-Charlevoix

Le comité ZIP Saguenay-Charlevoix est un organisme sans but lucratif dont les objectifs sont :

- Promouvoir, dans le cadre du Plan Saint-Laurent, l'intégrité de l'environnement et la cohabitation viable des usages de la rivière Saguenay et de la rive-nord du fleuve Saint-Laurent dans Charlevoix et à l'embouchure de ses tributaires.
- Concerner l'ensemble des intervenants du milieu pour la sauvegarde et la protection de l'environnement.
- Promouvoir chez les utilisateurs du territoire des actions, gestes et habitudes de vie respectueuses de l'environnement.
- Développer les connaissances sur l'état actuel de l'environnement sur son territoire d'intervention.
- Éduquer, informer, concerter et sensibiliser la population de son territoire sur les enjeux environnementaux et les usages de la rivière Saguenay et du Saint-Laurent.

Introduction

Dans le présent mémoire, le comité ZIP Saguenay-Charlevoix s'intéresse aux enjeux impliquant le **projet de desserte en gaz naturel vers la zone industrialo-portuaire, proposé par le promoteur Énergir**. En tant qu'organisme de concertation et de promotion de l'environnement, les enjeux qui nous concernent sont en lien avec l'impact du projet sur l'écosystème de la rivière Saguenay, ainsi que ses impacts indirects sur tous les usagers du territoire de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Saguenay-Charlevoix. Le présent mandat couvre la rivière Saguenay, donc nous n'aborderons que les impacts sur celle-ci. Les autres enjeux environnementaux en lien avec la terre ferme et les milieux humides sont abordés par d'autres organismes avec lesquels nous avons travaillé dans une démarche commune afin de couvrir l'ensemble des problématiques.

Bien que ce projet, pris à part, ne se trouve pas directement dans notre zone d'intervention - soit la rivière Saguenay – nous nous intéresserons aux effets cumulatifs dudit projet, puisque celui-ci est inimaginable sans d'autres projets de développement. En effet, à ce jour, le gazoduc est prévu exclusivement pour l'approvisionnement de la future usine de transformation de Métaux Black Rock Inc. Cette dernière transbordera ensuite son produit par voie maritime dans le Saguenay. Mais le gazoduc a la capacité d'alimenter de futures industries dans la zone industrialo-portuaire. De plus, le projet s'inscrit dans une conjoncture régionale où plusieurs autres grands projets menacent d'affecter l'intégrité de la rivière Saguenay. Il est donc nécessaire d'évaluer le projet Énergir d'un point de vue plus global, intégrant les impacts cumulatifs.

Impacts du projet Énergir sur la rivière Saguenay, son environnement, et ses usages

Tel que mentionné en introduction, nous nous intéresserons dans ce présent mémoire à l'impact cumulatif du projet de desserte en gaz naturel. Autrement dit, nous considérons son impact en prenant compte la conjoncture de grands projets industriels des années à venir. L'étude d'impact environnemental conduite en 2018 pour le projet avait bien ciblé le danger environnemental potentiel des impacts cumulés. La section *7.15 Impacts cumulatifs* y est consacrée.

Parmi les sept projets régionaux (retenus par l'étude d'impact environnemental) ayant une interaction spatiale et temporelle avec celui d'Énergir, quatre de ceux-ci concernent directement la rivière Saguenay, soit;

- L'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium par Métaux Black Rock Inc.
- L'usine de liquéfaction de gaz naturel : Projet Énergie Saguenay de GNL Québec Inc.
- Le programme décennal de dragage d'entretien et de réfection des quais pour les installations portuaires de Port-Alfred de Rio Tinto.
- Le nouveau terminal portuaire : Projet Terminal maritime en rive nord du Saguenay par l'Administration portuaire du Saguenay.

Par leurs positions géographiques et temporelles qui s'entrecoupent, les impacts de ces cinq projets majeurs s'accumuleront sur le territoire de la rivière Saguenay. Ces impacts cumulés ne sont pas quantifiés à présent, car chaque étude d'impact environnemental est effectuée séparément, par projet. Dans l'étude d'impact environnemental, la section *7.15.2 Évaluation des impacts cumulatifs*, le tableau **7-27 Incidences cumulatives du projet** résume les perturbations cumulatives anticipées. En ce qui nous concerne, le tableau mentionne une augmentation dans la modification du paysage, dans la perte et/ou atteinte à des habitats fauniques,

dans la perte et/ou atteinte à des espèces à statut particulier, dans le milieu sonore, dans l'émission de GES et dans l'utilisation du territoire. Nous remarquons aussi dans le tableau la perte ou l'atteinte à des habitats en milieu marin et la modification du paysage riverain.

Tableau 7-27 Incidences cumulatives liées au Projet

DESSERTE EN GAZ NATUREL DE LA ZONE INDUSTRIAL-PORTUAIRE DE SAGUENAY 

Composantes du milieu récepteur pour lesquelles des interactions sont envisagées	Impacts résiduels potentiels considérés	Perturbations anticipées sur le territoire de la Ville de Saguenay et des environs						Impact cumulatif potentiel / importance à l'échelle régionale
		Usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium – MDN Projet n° 1	Ligne de transport d'hydroélectricité de 161 kV à La Baie – Hydro-Québec TransÉnergie Projet n° 2	Projet de desserte en eau de la ZIP de Saguenay – Ville de Saguenay Projet n° 3	Ligne à 735 kV Miscou-Saguenay – Hydro-Québec TransÉnergie Projet n° 4	Projet Énergie Saguenay – GNL Québec inc. Projet n° 5	Terminal maritime en rive nord de Saguenay Projet n° 7	
Utilisation du territoire	Perte de superficies à vocation agricole ou forestière	Près de 23,7 ha	Près de 42 ha	Aqueduc localisé fort probablement entièrement dans les emprises de routes/déviés	Près de 20 km d'emprise	De 200 à 250 ha	38,7 ha	Augmentation/non important
Milieux humides	Atteinte ou perte de superficies	Près de 4,7 ha de milieux humides touchés	Perte ou atteinte à des milieux humides à anticiper	Aucune perte d'habitat ou atteinte à l'habitat n'est anticipée	Près de 0,76 ha de milieux humides touchés sur le territoire de la Ville de Saguenay	1,28 ha du milieu riverain et 2,0 ha de milieux humides touchés	Non spécifié	Augmentation/non important
Espèces floristiques à statut	Atteinte ou destruction de l'habitat	Aucune perte	Non spécifié	Aucune perte ou atteinte à l'habitat anticipée	Une espèce vulnérable à la récolte (sans statut de protection légale)	Atteinte ou destruction de l'habitat	Non spécifié	Augmentation/non important
Peuplements forestiers d'intérêt	Perte de superficies forestières d'intérêt	Aucune perte	Non spécifié	Aucune perte	Aucun	Près de 25 ha	Non spécifié	Augmentation/non important
Habitats fauniques	Perte ou atteinte à des habitats	Oui	Perte ou atteinte à des habitats	Aucune perte d'habitat ou atteinte à l'habitat n'est anticipée	Cerf de Virginie peu abondant. Présence limitée aux basses terres du Saguenay. Peu d'incidences liées au déboisement de l'emprise et à la construction de la ligne	Perte ou atteinte à des habitats	Perte ou atteinte à des habitats en milieu marin	Augmentation/non importante
Espèces fauniques à statut	Atteinte ou destruction de l'habitat	Aucune atteinte ou destruction	Non spécifié	Aucune atteinte ou destruction de l'habitat n'est anticipée	Aucune	Non spécifié	Atteinte ou destruction de l'habitat	Augmentation/non important
Paysage	Modification du paysage	Modification du paysage dans la portion nord-est de la ZEL du Projet	Présence de pylônes et ouverture de corridors en milieu boisé.	Structures hors-sol non connues. Aqueduc installé dans un corridor existant.	Ajout de structures hors sol dans le paysage. Ouverture d'un corridor en milieu boisé.	Non spécifié	Modification du paysage riverain	Augmentation/non important.
Foresterie	Perte de superficies forestières productives	Oui	Perte de superficies forestières productives anticipée	Aucune perte de superficie forestière n'est anticipée	Perte de superficie forestière sur près de 66 ha sur le territoire de la Ville de Saguenay.	Non spécifié	Près de 38,12 ha de peuplements forestiers touchés	Augmentation/non important
Agriculture	Perte de superficies agricoles	Aucune	Perte de superficies agricoles productives	Aucune perte de superficie agricole n'est anticipée	Perte de superficies agricoles productives sur près de 7 km, dont près de 2,4 km à Saguenay.	Non spécifié	Aucune perte de superficie agricole n'est anticipée	Augmentation/non important
Milieu sonore	Augmentation du niveau de bruit aux points récepteur du Projet (riverains du Projet sur le chemin Saint-Joseph et la route 372)	Augmentation de l'achalandage le long des chemins de la Grande-Anse et de l'Anse-à-Benjamin lors de la construction et de l'exploitation	Aucun impact sur les récepteurs du Projet	Aucun impact sur les récepteurs du Projet	Aucun impact sur les récepteurs du Projet	Augmentation de l'achalandage le long des chemins de la Grande-Anse et de l'Anse-à-Benjamin lors de la construction et de l'exploitation	Aucun impact sur les récepteurs du Projet	Augmentation/non important
GES	Augmentation globale des émissions de GES.	Une augmentation est à prévoir lors de la construction et de l'exploitation.	Augmentation à prévoir lors de la construction	Augmentation à prévoir lors de la construction uniquement.	Augmentation à prévoir lors de la construction.	Une augmentation est à prévoir lors de la construction et de l'exploitation.	Une augmentation est à prévoir lors de la construction et de l'exploitation.	Augmentation/important.
Retombées économiques	Demandes accrues en biens et services reliés pendant la réalisation des projets	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Augmentation/important
	Création d'emplois	500 emplois durant la construction 300 emplois lors de l'exploitation	Inconnu	Inconnu	Inconnu	4000 emplois durant la construction 800 emplois en phase d'exploitation	Inconnu	Augmentation/important
	Revenus gouvernementaux supplémentaires.	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Augmentation/important
	Investissements accrus dans la région	655 M\$ pour l'usine seulement	Inconnus	Inconnus	690 M\$	7,2 G\$ (US)	260 M\$ Coûts annuels d'entretien : 75 000 \$	Augmentation/important

Figure 1: Le Tableau 7-27 de l'EIE. Page 157.

Cela nous amène légitimement à nous inquiéter de ces effets sur la qualité de l'environnement du Fjord. Outre les impacts cumulatifs déjà mentionnés dans l'étude, certains autres problèmes que nous soulevons sont:

1 – L’augmentation du trafic maritime sur la rivière Saguenay.

Les projets de développement portuaire et industriels vont amener un plus grand trafic marchand sur la rivière. Cela implique un potentiel conflit avec les autres usagers de la rivière (kayakistes, touristes, croisières, plaisanciers, traverse de Tadoussac, scientifiques et autres). Par exemple, la cohabitation entre kayakistes et navires marchand n’est pas nécessairement viable. L’augmentation de trafic marchand aura aussi un effet potentiellement négatif sur les activités touristiques par la perte de l’attrait pittoresque de la région.

2 - Dégradation de l’habitat faunique d’espèces menacées comme le béluga.

La pollution sonore engendrée par le déplacement des navires et le risque de collisions sont connus pour affecter les activités des mammifères marins. Comme le Saguenay est un habitat unique pour ce mammifère marin en déclin, nous considérons que plus d’études (ou des études permettant une analyse à long terme de la situation ainsi que l’effet cumulatif des activités) doivent être effectuées pour mesurer l’impact réel du trafic total de ces projets sur les populations de béluga du Fjord.

3- Dégradation des paysages côtiers.

Le nouveau terminal maritime à Sainte-Rose du Nord, l’implantation de nouvelles industries dans la zone industrialo-portuaire, ainsi que l’augmentation du trafic maritime compromettront de façon permanente l’intégrité du paysage de cette section de la rivière Saguenay. L’écosystème pittoresque perdra une valeur esthétique, ce qui n’est pas pris en compte par une analyse du nombre d’emploi créés et des fonds investis dans un projet.

Conclusion

En guise de conclusion, nous souhaitons démontrer notre appréciation pour les démarches environnementales du projet. L'étude d'impact environnementale ainsi que les audiences publiques sont informatives et accomplies avec rigueur.

Nous souhaitons cependant pointer du doigt le manque d'approche *intégrée* et large pour le futur de la rivière Saguenay (soit, une approche incluant à la fois les mesures de protection et de développement, souvent compatibles en fonction des activités privilégiées). Nous souhaitons développer plus de connaissances sur les impacts cumulatifs de ces projets, et procéder à des activités de concertation avec les décideurs locaux, les promoteurs, les scientifiques, les utilisateurs réguliers du Fjord-du-Saguenay ainsi que tous les citoyens qui se sentent interpellés par le développement des activités industrielles dans leur milieu de vie.